

POLITIQUE

Intercommunales : le billet d'entrée du PP

Il y a peu, le Parti Populaire considérait les intercommunales comme «le fief des partis au pouvoir». Il va pouvoir y faire son entrée.

● **Pascale SERRET**

En cette période de vacances, la circulaire du ministre des Pouvoirs locaux Paul Furlan risque de passer relativement inaperçue. Mais elle consacre bel et bien l'entrée du Parti Populaire dans les intercommunales et les autres associations communales et provinciales.

Les organes de gestion de ces instances ont été renouvelés après les élections communales d'octobre 2012. Mais la nouvelle composition du Parlement wallon modifie légèrement la donne. Le 25 mai dernier, deux nouveaux groupes politiques ont en effet rejoint les bancs des députés wallons : le PTB-Go et le Parti Populaire.

Or, le Code de la démocratie locale prévoit que si un groupe politique dispose d'un élu au conseil communal (provincial, de l'action sociale) et d'un élu au Parlement wallon, il peut «disposer d'un siège au sein de l'organe de gestion des organismes concernés», note la circulaire datée du 11 juillet.

Mais ce qui vaut pour le PP de Mischaël Modrikamen ne vaudra pas pour le PTB de Raoul Hedebouw. Pourquoi ? Parce qu'il y a une condition : appartenir au même groupe politique au Parlement et dans les conseils communaux. Or, le PTB ne s'est pas présenté sous la même appellation aux élections communales (PTB+) et aux élections régionales (PTB-Go). Pas de

chance.

« Ça ouvre le jeu »

Par contre, au PP, Mischaël Modrikamen se réjouit. « J'ai eu une copie de cette circulaire, en effet. On nous dit en substance que, au-delà de l'initiative du ministre, il appartient à nos représentants de prendre contact avec les bourgmestres et les échevins des communes concernées », confirme le président du PP. Les deux communes où des élus PP siègent encore depuis 2012 : Verviers et Frameries (Trooz, c'est fini). Combien de sièges ? Difficile à évaluer. Mais la seule ville de Verviers est déjà associée à 16 intercommunales. Et pas des moindres : Intradel, Aqualis, deux centres hospitaliers, Ectia, Tecteo, la SPI, l'AIDE (démergement), etc.

« Ça permet d'ouvrir le jeu et ça compense un peu le verrouillage instauré à tous les niveaux par les partis traditionnels », commente encore Mischaël Modrikamen.

Voix délibérative ? Voix consultative ? La circulaire n'en dit rien. Et le ministre Furlan n'était pas joignable hier. « Je ne vois pas a priori pourquoi on n'aurait qu'une voix consulta-

tive », réagit le président du PP.

Changer les statuts ?

Du côté de l'association chargée de faire la promotion des intercommunales liégeoises (April), on n'en sait pas davantage. Le directeur Fernand Gingoux n'a lui-même pas encore eu connaissance de la circulaire. « Si les nouveaux représentants ont une voix consultative, il suffit d'ajouter une chaise », sourit-il.

« Mais s'ils ont bien une voix délibérative, alors c'est droit de vote et jetons de présence. Et s'il s'agit bien d'un siège supplémentaire (comme le précise la circulaire, NDLR), alors il faudra apporter une modification aux statuts des organismes concernés, puisque c'est là que le nombre de mandats est défini », insiste Fernand Gingoux.

Au fait, le PP aura-t-il suffisamment de représentants à envoyer dans toutes ces intercommunales et ces organismes para-locaux ? « Notre structure a bien grandi, vous savez : on a 2 200 membres et 180 sections locales. Nous aurons suffisamment de représentants disponibles pour tous les mandats », dit-il. ■